

# F!ESTA DES RUES 2025

## Règlement du concours d'affiche

[Nous vous recommandons de lire attentivement ce règlement, recto-verso]

Ce concours s'adresse à tous, professionnels ou non, à partir de 16 ans.

## Thème:

Le visuel de l'affiche sera conforme au thème de la F!esta des Rues 2025 : « La F!esta fait son cinéma ! »

## Cahier des charges:

L'affiche devra obligatoirement comporter le texte suivant :

« F!esta des Rues ! »

Il faudra aussi prévoir un bandeau blanc de 3 cm de hauteur en bas de l'affiche : nous y insérerons les logos des partenaires et financeurs.

Nous nous chargerons par la suite d'ajouter les textes complémentaires (dates et lieux, animations).

Les affiches devront être :

- Format A3 (29,7\*42) à la verticale
- En couleur
- Originaux (que nous scannerons) ou format numérique (PDF ou Jpeg 300 dpi)
- Non signées

Les artistes devront obligatoirement résider en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils s'engagent à être présents lors de la remise des prix, le <u>samedi 28 juin 2025</u>, si leur affiche est sélectionnée. Les trajets seront à la charge du collectif F!esta des Rues.

### Prix:

Les gagnants recevront une récompense de :

1<sup>er</sup> prix: 250 euros 2<sup>ème</sup> prix: 150 euros

#### Date limite:

À envoyer par La Poste ou par mail - ou à déposer à l'accueil du Babet : Jusqu'au *mercredi 7 Mai 2025*. Délibération du jury fin mai 2025.

## Adresses d'expédition ou de dépôt :

Adresse mail: <a href="mailto:art@lebabet.fr">art@lebabet.fr</a> (attention, adresse équipée d'un antispam (mailinblack): vous recevrez une réponse automatique, merci de bien suivre la procédure sinon nous ne recevrons pas votre mail).

Adresse postale : Le Babet – Centre Social - 10 rue Félix Pyat 42000 Saint-Etienne.

L'expédition reste à la charge de l'artiste.

Tournez la page SVP]

#### **Important**:

Joindre une fiche comprenant vos coordonnées exactes :

- Nom prénom (+ pseudo le cas échéant)
- Adresse postale
- Téléphone
- Mail

La remise des prix est fixée au samedi 28 juin 2025, la présence des gagnants du concours est obligatoire ce jour-là.

Les affiches non retenues seront à la disposition de leur auteur au secrétariat du centre social Le Babet, après la fête qui se déroulera le 28 juin 2025, car elles seront susceptibles d'être exposées au cours de l'évènement.

Les affiches primées resteront la propriété du Collectif F!esta des Rues. Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser tous les renseignements fournis par l'artiste ainsi que le droit de reproduction photographique des affiches pour assurer la promotion de la manifestation et pour tout ouvrage ou catalogue édité à cette occasion.

L'auteur s'engage donc à céder au collectif F!esta des Rues à titre gratuit mais non exclusif le droit de reproduction des affiches et des éléments de sa notice biographique sur les supports représentant son œuvre, dans les médias ainsi que sur le réseau internet pendant la durée de l'exploitation.

L'artiste reste libre de reproduire l'affiche dont il est l'auteur sur toute forme de support.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure.

## Organisateurs:

Le Babet (Centre Social)
La Maison du Crêt de Roch (Centre Social)

## Contact:

### Lucile FERRARE

art@lebabet.fr / 04 77 33 33 92 Le Babet - 10 rue Félix Pyat - 42000 Saint-Etienne

Facebook: Fiesta Des Rues (Fait son cinéma)



